

REPUBLIQUE DU BENIN

=====

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

=====

DIRECTION GENERALE DES EAUX FORETS ET
CHASSE

=====

Rapport de mise en œuvre du projet
PROMOTION DE LA COOPERATION SOUS
REGIONALE POUR LA MISE ENŒUVRE DU CENTRE
D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITE
(CHM)

Contrat 2014/SO2-CHM-02/49

Présenté par:

Hugues A. AKPONA, Gestionnaire CHM – Bénin
Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse



Avec l'appui de:

L'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique



Novembre 2016

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Rappel du contenu du projet	4
3. Bilan de la mise en œuvre du projet.....	5
3.1- Mise en place du partenariat entre les pays impliqués au projet.	5
3.1.1- Plan d'action.....	5
But : Le centre d'échange national fournit des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.	7
3.1.2- Interéchange des bonnes pratiques et renforcement de capacités	13
3.2- Evaluation du plan d'action sous régional.	13
3.2.1- Bilan de mise en œuvre du plan d'action.....	13
3.2.2- Synthèse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action	16
3.2.3- Recommandations des participants et perspectives	18
3.3- Autres activités non planifiées mais réalisées	20
3.3.1- Préparation de la COP 13.....	20
3.3.2- Réalisation de capsules vidéos sur les acquis du projet sous régional	20
4. Conclusion.....	21

Liste des figures

Figure 1. Evaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2014 – 2016 (Histogramme du taux d'exécution des activités planifiées en Novembre 2014).....	15
Figure 2. Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action (Histogramme du taux d'exécution global du projet).....	16

Liste des tableaux

Tableau 1. Plan d'action sous régional de mise en œuvre du mécanisme d'échange d'informations 7

1. Introduction

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) stipule en son article 18, paragraphe 3, la création d'un mécanisme d'échange d'informations sur la biodiversité par les pays Parties afin de promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique. La CDB accorde donc un intérêt particulier à l'échange d'informations vu le rôle que peut jouer l'information et la communication dans la connaissance des éléments de la diversité biologique et les avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. Le Centre d'Echange d'Informations a pour mission de contribuer de manière substantielle à l'application de la CDB et de son Plan stratégique pour la période 2011-2020, au moyen de services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés, afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'informations et de mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires. Depuis plus de 10 ans, le point focal CHM de Belgique, par le biais de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique collabore avec les pays partenaires pour la mise en place et le bon fonctionnement du CHM pour la CDB. D'importants acquis ont été enregistrés en matière de renforcement de capacités, d'existence d'une stratégie nationale pour le CHM, de sensibilisation, bien que les niveaux d'avancement varient d'un pays à un autre. Cependant, à l'instar des autres pays africains, un certain nombre de difficultés persiste. Pour permettre un meilleur fonctionnement du CHM dans un contexte où les ressources financières sont limitées, la coopération Sud-Sud et celle triangulaire constitue un moyen efficace. En effet, la coopération Sud-Sud permet de décrire l'échange de ressources, de technologies et de connaissances entre les pays en développement, et, est promue comme un mécanisme transectoriel essentiel offrant des activités de

renforcement des capacités et de soutien technologique dans les pays en développement et les régions du Sud.

Dans sa décision X/23, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a accueilli avec satisfaction le Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement, tel qu'il a été adopté par le Groupe des 77 et la Chine lors du premier Forum sur la coopération Sud-Sud (UNEP/CBD/COP/10/18/Add1/Rev1) en guise de contribution importante à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

La coopération triangulaire implique deux ou plusieurs pays en développement, en collaboration avec un tiers, généralement un gouvernement ou une organisation de pays développés, contribuant aux échanges grâce à son propre savoir-faire et ses ressources.

Fort de l'importance des coopérations Sud-Sud et triangulaire, le Bénin en collaboration avec le Niger a initié un projet de coopération sous régionale regroupant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Guinée Bissau, le Bénin, le Niger et le Togo, en vue de mettre en œuvre leur Centre d'échange d'informations de manière coordonnée.

Le présent rapport fait la synthèse de la mise en œuvre du projet.

2. Rappel du contenu du projet

L'objectif global de ce projet était de mettre en place un cadre de concertation sous régional opérationnel pour le Centre d'échange d'informations entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo.

De manière spécifique le projet visait à :

- élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan d'action pour le CHM au niveau des 5 pays concernés par le projet ;
- partager et répliquer les bonnes pratiques des pays en matière de gestion de site Web CHM;

- renforcer le Togo dans la mise en œuvre du Centre d'échange d'informations.

Deux activités majeures étaient prévues dans le cadre ce projet à savoir : (i) la mise en place du partenariat entre les 5 pays et (ii) l'évaluation du plan d'action 1 (2014- 2016) et la planification pour les 4 années suivantes (2017 - 2020) pour la mise en œuvre du CHM.

3. Bilan de la mise en œuvre du projet

3.1- Mise en place du partenariat entre les pays impliqués au projet.

Cette activité a consisté en l'organisation d'un atelier de concertation et de mise en place de la coopération sous régionale et de définition d'un plan d'action pour renforcer la mise en œuvre synergique du mécanisme d'échange. Initialement prévu pour le Bénin, le Togo, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, cet atelier a connu la participation du Mali et de la Guinée Bissau et s'est tenu du 25 au 27 novembre 2014 à l'Hôtel Résidence Jeanne d'Arc de Cotonou au Bénin. Cet atelier a permis de discuter :

- de l'élaboration d'un plan d'action pour les CHM pays;
- du partage des bonnes pratiques des pays en matière de mise en œuvre du centre d'échange d'informations.
- du renforcement des pays au début du processus dans la mise en œuvre du Centre d'échange d'informations.

3.1.1- Plan d'action

L'atelier a dans un premier temps fait le point de la mise en œuvre du mécanisme d'échange dans les pays participants puis fait ressortir les difficultés et bonnes pratiques des pays. Ensuite après de longues discussions, cet atelier a permis d'élaborer un plan d'action sous régional devant guider les interventions sur les deux années qui suivent (2014 à 2016).

L'atelier de coopération sous régionale pour la mise en œuvre du centre d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM), cofinancé par la république du Bénin à travers la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), visait essentiellement à mettre en place un cadre de concertation sous régional opérationnel pour le Centre d'échange d'informations entre les pays de la sous-région. Le plan d'action est synthétisé dans le tableau 1. L'élaboration du plan d'action s'est basé sur les directives de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en matière de mécanisme d'échange mais aussi et surtout en tenant compte des difficultés, besoins et expériences des pays participants. Les participants ont identifié un certain nombre de difficultés à savoir les difficultés de financement, de partage et de collecte de l'information, de reconnaissance officielle des gestionnaires CHM pays, de mobilisation et motivation des contributeurs des CHM, d'ancrage institutionnel de la structure en charge de la gestion du CHM, d'accès à l'internet et de pérennisation des acquis dus à aux changements à la tête des structures étatiques.

Trente-quatre (34) actions contenues dans les buts 1 et 2 du programme de travail proposé pour le mécanisme du centre d'échange à l'appui du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ont été déclinées en activités opérationnelles pour la sous-région. Pour chacune des activités opérationnelles retenues, le ou les pays responsable (s), les pays collaborateurs, le délai d'exécution, l'indicateur de mesure du progrès et la source de vérification ont été clairement définis (Tableau 1).

Tableau 1. Plan d'action sous régional de mise en œuvre du mécanisme d'échange d'informations

Activités PT CDB	Activités Pays	Responsable	Collaborateurs	Délai	Indicateur	Sources de vérification
But : Le centre d'échange national fournit des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.						
Objectif : Toutes les Parties ont la capacité d'appuyer des centres d'échange nationaux efficaces.						
Désigner dès que possible un point focal national pour le centre d'échange.	Désigner officiellement un gestionnaire du CHM	Togo Mali Côte d'Ivoire		Mars 2015 Mars 2015 Mars 2015	Gestionnaire désigné	Acte de désignation
Préparer une stratégie nationale réaliste de mise en œuvre du centre d'échange	Élaborer et valider une stratégie CHM	Guinée-Bissau Burkina Faso Togo Mali Côte d'Ivoire	Bénin, Niger	Mars 2015 Mars 2015 Juin 2015 Juin 2015 Juin 2015	Document de stratégie validé et disponible sur le CHM	Documents de stratégie Lien de la stratégie sur CHM
Mobiliser et allouer des ressources pour renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre du centre d'échange national et pour maintenir ses opérations.	* Formaliser la coopération avec la Belgique * Soumettre des projets aux PTF * Mobiliser des ressources	Togo, Guinée-Bissau, Mali Tous les pays Tous les pays	 Bénin, Niger	Décembre 2014 Permanent	Correspondance de partenariat envoyée Au moins deux projets soumis par pays Montant du budget national alloué aux	Lettre signée et transmise Document du projet disponible Document de contrat entre le pays et le partenaire Notification d'accord de ligne de crédit

	budget national			Deuxième trimestre 2015	activités du CHM	Documents de stratégie
	*Élaborer une stratégie de mobilisation de ressources	Tous les pays sauf le Niger		Jun 2015	Document de stratégie validé et disponible sur le Site Web	Lien de la stratégie sur CHM
Identifier, évaluer et adopter les outils ou services appropriés qui renforcent les capacités et la durabilité du centre d'échange national de manière rentable.	Diffuser les outils et services appropriés existants Organiser des sessions de recyclage des différents acteurs sur les outils disponibles Faire le suivi entre deux sessions de formation/recyclage	Bénin Tous les pays Tous les pays	Niger IRSNB Chaque pays	Janvier 2015 Permanent Permanent	Nombre d'outils diffusés Nombre de contributeurs formés/recyclés Nombre de contributeurs formés actifs	Rapport de synthèse Rapports de formation Rapports de suivi des contributeurs
Objectif : Des sites internet nationaux de haute qualité sont disponibles.						
Établir un centre d'échange national	Rendre disponible sur les sites Web la					

fournissant des données de base sur les contacts nationaux, et sur la biodiversité dans le pays.	liste des contacts nationaux, personnes ressources et institutions ainsi que les données sur la biodiversité des pays	Tous les Pays		Permanent	Nombre de pages web, répertoires ou autres créés/actualisés	CHMs nationaux
Identifier les contenus et les sources d'information pertinents au niveau national et les promouvoir par le biais du centre d'échange national.	Elaborer une Stratégie et plan d'actions pour le CHM	Pays ne disposant de stratégie	Pays disposant déjà de stratégie	Janvier – juin 2015	Document de stratégie validé et disponible sur le CHM	Documents de stratégie
Maintenir et améliorer le site Internet du centre d'échange national en termes de contenu.	Analyser les intérêts des demandeurs d'informations Renforcer le partenariat avec les structures détentrices des informations.	Tous les pays		Permanent	Amélioration des statistiques du site Web	Document synthèse des statistiques du site

	Initier des collectes de données propres aux CHM. Actualiser en permanence le contenu du site Web					
Objectifs : Des informations nationales sont échangées par le biais du réseau du centre d'échange						
Mettre au point des mécanismes d'échange d'informations avec les sources nationales d'informations relatives à la biodiversité.	*Recenser toutes les sources nationales d'informations relatives à la biodiversité. *Négocier des partenariats avec les structures identifiées	Tous les Pays		Permanent Permanent	Nombre de structures répertoriées Proportion de structures répertoriées ayant un partenariat établi	Documents synthèse des structures répertoriées Mémoires signés
Objectif : Les Parties collaborent et partagent leurs connaissances par le biais du réseau du centre d'échange.						
Veiller à ce qu'il y ait un service d'archives pour préserver les connaissances clés sur la mise en	Réaliser des back up annuel (électroniques et en version papier) des informations clés disponibles sur le	Tous les Pays	Archivistes spécialisés	Novembre 2015 Novembre 2016	Nombre de documents archivés	Archives

œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.	CHM ¹					
Encourager l'utilisation du centre d'échange en tant qu'outil de dialogue avec la société civile, les groupes importants, et les parties prenantes	Accroître la visibilité du CHM national Mettre des informations utiles sur le CHM national	Tous les pays	Acteurs	Permanent	Statistiques du site	CHM nationaux
Faciliter les initiatives de collaboration internationale, y compris la coopération scientifique et technique, coopération sud-sud ou nord-sud.	Élaborer des projets régionaux Capitaliser les expériences des autres pays	Tous les pays	Pays expérimentés	Permanent	Nombre de projets élaborés Nombre de bonnes pratiques répliquées	Nombre de convention de partenariats signé entre les pays Lettres d'endossement Rapports des pays
Objectif : Assurer la mise en œuvre du plan d'action						

¹ Etablir des partenariats avec les archivistes spécialisés

	Élaborer et diffuser un canevas de rapportage	Tous les pays		Novembre 2014	Canevas adopté	Canevas
	Élaborer et transmettre les rapports semestriels par pays	Chaque pays		Juin et Décembre 2015 Juin et Novembre 2016	Nombre de rapports transmis par pays	Rapports des pays
	Produire des rapports régionaux de synthèse	Bénin	Niger	Juillet 2015 Janvier 2016 Juillet 2016 Décembre 2016	Nombre de rapports synthèse élaborés	Rapports de synthèse
	Organiser une réunion trimestrielle en ligne (skype)	Côte d'Ivoire	Tous les pays Belgique	Mars, Juillet et Octobre 2015 Janvier, Avril, Août et Décembre 2016	Nombre de réunions en ligne tenues	Rapports de réunion

3.1.2- Interéchange des bonnes pratiques et renforcement de capacités

L'atelier a permis de partager les expériences et bonnes pratiques des pays partenaires en matière de mécanisme d'échange. Les détails des présentations sont disponibles sur le Site Web CHM Belge

(http://www.biodiv.be/cooperation/chm_coop/chm-partnering/workshops/promotion-cooperation-sous-regionale/Atelier-cotonou-novembre2014). L'atelier a aussi permis de procéder à la formation des deux participants du Togo, formation assurée par Dr Marie-Lucie SUSINI de l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) et Mr Jean Didier AKPONA Co-gestionnaire du CHM Bénin. Cette formation de mise à niveau rapide a abordé la présentation générale du site, l'explication des différentes rubriques (Accueil, actualité, évènement, photos, carte, etc.) et comment mettre de l'information dans ces différentes rubriques. Pour ce faire, le site du Togo a été parcouru à l'adresse (<http://tg.chm-cbd.net/>) et les deux participants se sont préalablement inscrits sur leur site et ont bénéficié des rôles de contributeur-éditeur. Il est ressorti que beaucoup d'efforts doivent être consentis par le Togo pour relancer leur CHM.

3.2- Evaluation du plan d'action sous régional.

L'évaluation du plan d'action élaboré en 2014 a été faite du 02 au 03 Novembre 2016 à l'Hôtel Méditerranéen de Cotonou. En effet, 21 mois après l'élaboration du plan d'action de Cotonou, les délégués des pays se sont retrouvés pour évaluer le chemin parcouru et les capacités actuelles, échanger et profiter de leurs expériences respectives et mieux circonscrire les contours, les défis et les futures priorités en matière d'échange d'informations en harmonie avec les directives du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. Cette projection des priorités futures a été capitale puisque se tenant à la veille de la treizième Conférence des parties à la CDB siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Nagoya.

3.2.1- Bilan de mise en œuvre du plan d'action

L'analyse rigoureuse de la mise en place du plan d'action a permis de comprendre que des avancées significatives ont été obtenues par les pays du fait du projet. Tous les pays de la coopération sous régionale, participants à la

réunion ont présenté la mise en œuvre de leur CHM tout en relevant les différentes réalisations, les difficultés rencontrées et les perspectives (les présentations sont disponibles sur le site CHM du Bénin : <http://bj.chm-cbd.net>). L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action des CHM nationaux se présente dans le graphe ci-dessous (Figure 1).

On note que sur 17 activités planifiées en Novembre 2014, 07 ont été réalisées entièrement par tous les pays et 03 autres n'ont été réalisées par aucun pays.

Toutes les autres activités planifiées sont en cours d'exécution dans tous les pays, mais pas avec les mêmes états d'avancements. Relativement à la mise en œuvre globale du projet, la situation se présente comme indiquée sur la figure

2

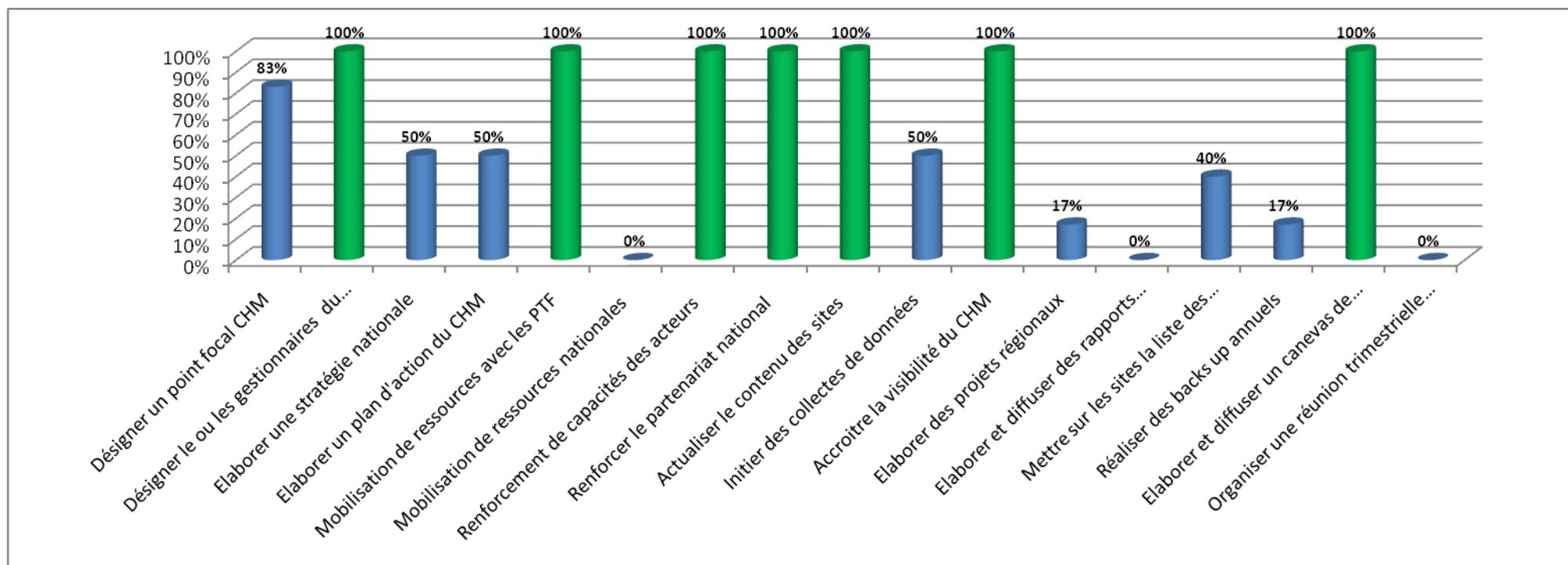


Figure 1. Evaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2014 – 2016 (Histogramme du taux d'exécution des activités planifiées en Novembre 2014).

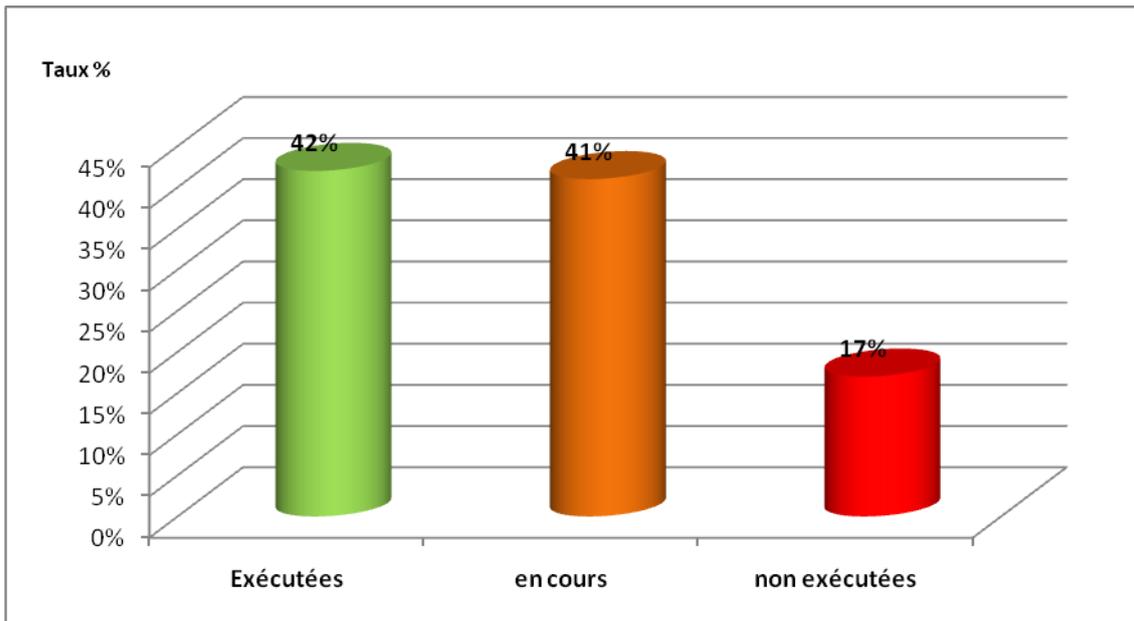


Figure 2. Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action (Histogramme du taux d'exécution global du projet).

A la lecture du graphique, on note que le projet a atteint un taux d'exécution satisfaisant. En effet, les activités réalisées et en cours totalisent 83% des activités planifiées, exprime une mise en œuvre réussie du projet sous régional. Un plan de suivi des activités en cours de réalisation et à réaliser sera mis en place sous la coordination du Bénin.

3.2.2- Synthèse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des CHM restent les mêmes en général et se présentent comme suit :

a- Instabilité institutionnelle: Les changements à la tête de nos pays à l'issue des élections engendrent une modification dans l'administration publique. Cette modification engendre une instabilité de la hiérarchie et des fonctionnaires. En plus les restructurations qui s'en suivent engendrent une période d'incertitudes sur les attributions des services en charge de la biodiversité et parfois des conflits dans les attributions des nouvelles structures mises en place mais aussi la mobilité des points focaux CHM. Tout ceci engendre des délais longs dans les approbations requises surtout quand les équipes changent fréquemment.

b- Financement du CHM : Il a été noté que les pays contribuent peu à travers le budget national à la mise en œuvre du mécanisme d'échange mais aussi que les financements extérieurs sont quasi inexistantes. Les appels à projets de l'IRSNB ont été quasiment les seules opportunités valorisées pour le CHM durant les deux années de mise en œuvre du plan d'action. Il a été noté que presque tous les pays n'ont pu consacrer une partie des fonds du « Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) » pour des activités de mise en œuvre du CHM, le CHM ne participant pas à la prise de décisions sur la répartition des fonds FEM.

c-Coopération – Coordination entre Points Focaux: le manque de clarté des rôles et tendance des PF-CDB à ne pas donner une autonomie au gestionnaire ou PF-CHM. Il a été noté que dans la plupart des cas le Point Focal CDB (PF-CDB) est en charge de presque tous les Accords Multilatéraux en matière d'Environnement (AME) ainsi que des protocoles et mécanismes y relatifs. Ceci ne donne pas une autonomie aux gestionnaires CHM des pays et cause le blocage par endroits des autorisations et des facilitations requises.

d- Ancrage du PF-CHM: l'ancrage du PF-CHM n'est pas pérenne. On note que la mission des gestionnaires ou points focaux CHM n'est pas de façon régalienne été inscrite dans les attributions d'un service au sein des directions ou structures en charge des questions de gestion de la biodiversité. L'on aurait pu imaginer un ancrage dans les services de l'administration pour pérenniser ce poste et que ses responsabilités soient inscrits dans les organigrammes de nos administrations hôtes.

e-Formalisation du PF-CHM, de sa mission et surcharge de travail pour les PF-CHM: Le CHM apparaît comme une tâche secondaire pour le PF-CHM qui est non évalué sur le CHM au niveau de sa structure mais plutôt sur autres tâches principales. La plupart des gestionnaires CHM n'ont pas une reconnaissance officielle car non désignés officiellement. Ils prennent de risques sans couverture dans l'exercice de leurs missions CHM. Les PF-CDB ont plusieurs chapeaux (CHM, APA, AEWA, ABSCH, etc.) tandis que les PF-CHM évoluent davantage dans la clandestinité sans grand pouvoir de décision.

f-Faiblesse dans la communication et de la rétroaction entre les pays: Ceci est lié aux problèmes internet et à la disponibilité et aux emplois du temps. Pas de visite de coordination observée dans le suivi du plan d'action. L'on a aussi noté une faible contribution ou capacité du CHM à influencer ou réorienter les programmes d'enseignement; de recherche et d'actions professionnelles pour répondre aux priorités de la stratégie nationale.

g- Faible implication du PF CHM ou du gestionnaire dans les activités réalisés même au sein du même ministère.

Il a été noté un manque d'implication du PF CHM dans les activités de mise en œuvre des AME au niveau des pays participants. Ceci ne facilite pas la capitalisation et le partage d'informations.

3.2.3- Recommandations des participants et perspectives

A l'issue du projet les participants, sur la base des acquis, des difficultés et des perspectives ont formulé les recommandations suivantes.

- 🍁 renforcer le plaidoyer auprès des parlementaires, décideurs politiques et points focaux des AME pour obtention de leur soutien et de leur appui à la mise en œuvre du CHM;
- 🍁 élaborer un plan de communication autour du CHM (renforcer le partage de bonnes pratiques en la matière) ;
- 🍁 élaborer un projet régional prenant en compte les CHMs de tous les pays et faciliter la mobilité des pays ;
- 🍁 partager les résultats du projet sous-régional avec le secrétariat de la convention ;
- 🍁 renforcer la communication et l'inter échange permanent entre pays ;
- 🍁 structurer la coopération régionale avec une mission (identification de leaders par zone et par thématique) ;
- 🍁 initier des actions régionales non onéreuses ;
- 🍁 éditer et diffuser un document de capitalisation des acquis du CHM dans la région (Mettre en valeur les bonnes pratiques et partager les acquis obtenus grâce au soutien de l'IRScNB) ;

- ✿ étendre la collaboration aux pays anglophones et lusophones pour bénéficier de leurs bonnes pratiques ;
- ✿ exploiter les anciens projets financés par l'IRSNB pour faciliter la réplique pour les deux années à venir ;
- ✿ organiser un atelier avec les PF-CBD et autres points focaux des AME en vue de partager les défis liés au CHM et d'explorer des pistes de solutions ;
- ✿ explorer des financements au niveau sous régional pour la mise en œuvre du mécanisme d'échange d'informations
- ✿ responsabiliser les pays pour conduire la coordination au niveau sous régional
- ✿ Elaborer un grand projet sous régional CHM

Une des recommandations fortes de l'atelier est d'élaborer un grand projet permettant à la coopération de poursuivre les activités et d'être davantage structurée. Pour amorcer la mise en œuvre de cette recommandation, il a été mis en place deux comités respectivement responsabilisés pour l'élaboration du projet sous régional et proposer une structuration pour la coopération. Les deux comités se présentent comme suit :

Elaboration du Projet sous régional

Mission : Sur la base des discussions et recommandations de l'atelier concevoir un draft de projet régional de coopération.

Membres

1. Hugues Akpona - Bénin (Leader)
2. Djakalia Ouattara – Côte d'Ivoire
3. Maman Issaka Sani - Niger

Structuration de la coopération sous régionale

Mission : Elaborer les missions, les attributions et les principes de fonctionnement du groupe

Membres

1. Louari Robert – Burkina Faso (Leader)

2. Agbeti Kossi Agbesime - Togo
3. Ayihouénou Bertrand – Bénin
4. Udimila Kadija Queta – Guinée Bissau

Ces deux commissions devront produire leur premier draft en fin janvier 2017. Ces drafts seront soumis à l'analyse des autres membres de la coopération sous régionale avant d'être finalisés au plus tard Février 2017.

3.3- Autres activités non planifiées mais réalisées

3.3.1- Préparation de la COP 13

Les pays partenaires de la coopération sous régionale ont saisi l'opportunité de la présence de Monsieur Han de koeijer au second atelier de concertation pour discuter de la contribution attendue des gestionnaires CHM pour la bonne préparation de la COP13 CDB, COPMOP2 APA. Le site Web du secrétariat de la CDB a été visité. Les décisions nécessaires pour la préparation de la COP 13 ont été en partie présentées. La stratégie web de mise en ligne a été visualisée. Il importe de mieux la lire afin de préparer convenablement la COP 13. Cette séance a permis d'attirer l'attention des participants sur les moyens de préparation efficace et coordonnée de cette importante conférence. Au vu de la non-participation de tous les gestionnaires CHM à cette conférence, les représentants des pays présents ont été exhortés à rencontrer leurs points focaux CBD respectifs afin de préparer au niveau pays, la participation de la sous-région à ladite COP. Aussi deux participants ont-ils été désignés pour porter la voix et les préoccupations des pays de la sous-région. Il s'agit des sieurs HUGUES AKPONA du Bénin et/ou Maman SANI du NIGER. Il a également conseillé à tous de lire les différents documents de travail de la COP qui sont déjà sur le site du secrétariat de la CBD. Toutes les observations et opinions concernant la gestion du CHM seront transmis aux deux délégués pour être pris en compte dans les discussions à cette Conférence des Parties.

3.3.2- Réalisation de capsules vidéos sur les acquis du projet sous régional

Il a été réalisé des captures vidéos de chaque pays participant sur les bonnes pratiques et leçons tirées en matière de mise en œuvre du CHM dans le cadre de la coopération sous régionale par Jean Didier AKPONA (Co-gestionnaire

CHM-Bénin). Chaque participant a fait une présentation de deux minutes environ sur les questions suivantes :

- Présentation (Nom, Prénoms, responsabilité et pays de provenance) ;
- importance de la coopération sous régionale pour le CHM ;
- pertinence de reconduire la coopération ;
- message aux PTF pour davantage accompagner les actions de ladite Coopération.

Ces captures vidéos seront mises ensemble sous la forme d'une courte vidéo pour informer le public sur l'initiative.

4. Conclusion

Le projet objet du présent rapport a permis aux pays représentés de mettre en ligne et /ou d'améliorer chacun en ce qui le concerne, un Centre d'échange d'informations et pour certains d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie CHM pour répondre aux prescriptions de la Convention sur la Diversité Biologique. On peut donc retenir que la coopération avec la Direction Générale de la Coopération au Développement à travers l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique a permis le renforcement des capacités techniques, humaines, matérielles et financières des pays pour la mise en œuvre du CHM et aussi pour la sensibilisation du public sur la biodiversité. Les résultats de ce projet prouvent davantage l'importance de la coopération Sud-Sud et Triangulaire à offrir aux pays partenaires en développement un cadre de partage des connaissances, des compétences, de l'expertise, des ressources et de certaines bonnes pratiques à adapter aux réalités du pays pour atteindre les buts du développement des différents CHM. Des perspectives de renforcement et de formalisation de cette coopération ont été définies et permettront de mobiliser davantage de ressources pour une meilleure visibilité du CHM dans la sous-région.